📗 🌒 🌑 Bulletin janvier 2019

Conseil départemental de l'Ain Ordre des Médecins



Conseil de l'Ordre des Médecins 11, rue des Dîmes 01000 Bourg-en-Bresse

Tél. 04 74 23 07 14 Fax 04 74 24 61 31

E-mail: ain@01.medecin.fr

www.conseil01.ordre.medecin.fr

Directeur de la publication :

Dr Robert LACOMBE

Rédacteur en chef :

Dr Bernard BOCQUET



Bulletin de janvier 2019 Conseil de l'Ordre des Médecins l'Ain

ÉDITORIAL	Dr Robert Lacombe	• page 3
INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES		
•Le Centre 15 recherche de nouvelles ressources		• page 4
· Allergies alimentaires : panier repas à la cantine ?	Dr Isabelle Lapierre	• page 5
• AFEM	Mme Evelyne Baradel	• page 6
 Accueil de jour pour femmes victimes de violence 		• page 7
 Nos anciens hébergés en EHPAD ont aussi droit à des soins 	Dr Phillippe Marissal	• page 8
· Renoncer à des soins n'est pas un choix		• page 9
• De l'usage du caducée	Dr Robert Lacombe Dr Bernard Bocquet	• page 10
• AMVARA 01 : quel avenir pour les retraites ?	Dr Bernard Bocquet Dr Michel Bove	• page 11
• Formons-nous au dépistage de l'autisme dans l'Ain !	Dr Robert Lacombe	• page 12
 Activité semestrielle 		• page 12
INFORMATIONS NATIONALES		
· Information en matière d'honoraires		• page 13
COMPTES-RENDUS DE COLLOQUES ET R	RÉUNION	
 Comité de Coordination Auvergne-Rhône-Alpes du 	ı vendredi 26 octobre 2018	• pages 14-15
UN PEU D'HISTOIRE		
· Avenue Alphonse Baudin	Dr Bernard Bocquet	• pages 16-19
ANNONCES		• pages 20
NÉCROLOGIE		
Dr René Scherer, Dr Jean Tsoukalas, Dr Jean-Mari	e Carbonelle, Dr Guy Borel	• pages 21-24
MOUVEMENTS DE TABLEAU		• pages 25-26

Chaque article du Bulletin est écrit sous l'entière responsabilité du signataire. Les articles non signés sont écrits sous la responsabilité du Comité de Rédaction, prêt à recevoir vos observations.

8h30 - 17h00 le vendredi

Conseil départemental de l'Ain Ordre des Médecins

Dr Robert LACOMBE Président du Conseil départemental

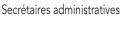


SECRÉTARIAT

Mme Muriel CONVERT

Heures d'ouverture 8h30 - 18h00 du lundi au jeudi

Mme Florence **BERNARDIN**





04.74.23.07.14 ain@01.medecin.fr fax 04.74.24.61.31

Éditorial

« La nature nous a donné deux oreilles et seulement une langue afin de pouvoir écouter davantage et parler moins »

reconnues,

Zénon d'Elée Philosophe grec 490-430 av. J.-C



- rêve d'une écoute des élus, des responsables. Nous souhaitons rencontrer tous ceux qui veulent, et doivent agir pour favoriser une meilleure offre de soin, sur le territoire

A l'aube d'une nouvelle année, j'ose faire un rêve :

sans pour autant être allégées, les

modes d'exercice variés, adaptés au

monde actuel changeant, sont autant

de facteurs de risques d'une écoute

administratives

moindre.

es médecins connaissent des

conditions de travail difficiles.

démographie médicale préoccupante, les contraintes

- rêve d'une écoute des patients, qui ne soit pas dégradée par le manque de temps, la fatigue, elle-même favorisant un vocabulaire inadapté, que nous regrettons ensuite.
- rêve d'une écoute des médecins entre eux. Le surmenage ne doit pas favoriser des réactions épistolaires ou verbales à l'encontre des confrères, eux-mêmes fatigués, en difficulté pour gérer leur emploi du temps.

- départemental, qu'ils soient maires, conseillers départementaux, députés, sénateurs.
- rêve d'une écoute toujours améliorée des médecins par les élus ordinaux, que nous sommes. Savoir écouter est un art. « Artistes » de l'écoute, mettons toute notre volonté, notre disponibilité à écouter, et en conséquence entendre nos confrères.

N'oublions pas qu'en parlant peu, nous entendons davantage.

Année 2019, année de l'écoute : est-ce utopique?

En ce début d'année, toute l'équipe ordinale du Conseil départemental de l'Ain vous adresse à vous, à vos familles, des vœux qui deviennent réalité, tant dans votre vie personnelle que professionnelle.

Bon vent, Bonne écoute.



Informations départementales

Le Centre 15 recherche de nouvelles ressources



Ces dernières années, le Centre 15 a vu une augmentation majeure des appels relevant de demandes de conseils médicaux. Pour répondre à cette augmentation constante d'activité, un poste de médecin supplémentaire dédié à la régulation médicale a été mis en place en journée de semaine.

Le Centre 15 est donc à la recherche de médecins généralistes, retraités ou actifs, pour participer à cette mission de régulation des demandes de soins ambulatoires non programmés et améliorer, dans l'intérêt des patients, la réponse face à cette activité.

Les conditions de travail sont adaptables aux disponibilités de chacun et chacune.

N'hésitez pas à nous contacter pour organiser une visite de la plateforme de régulation si vous le souhaitez.

En espérant vous voir bientôt...



Dr Prost SylvainResponsable SAMU 01 - CRRA 15 sprost@ch-bourg01.fr

Dr Guichard Coralie Présidente de l'APSUM 01 coral.guichard@gmail.com

Allergies alimentaires: panier repas à la cantine?

L'anaphylaxie, réaction d'hypersensibilité immédiate systémique, met en jeu le pronostic vital. Son incidence est en augmentation : 105 cas déclarés au réseau d'allergovigilance en 2015, 117 cas en 2016. Dans 10 à 20% des cas, elle se produit à l'école. Elle entraîne le décès dans 0,001% des cas.

L'anaphylaxie est encore sous-estimée et sous traitée, d'où un risque de perte de chances pour le patient.

Mais toute réaction anormale lors de l'ingestion d'un aliment n'est pas forcément une allergie (réaction toxique, aliment riche en tyramine ou histamine, intolérance alimentaire enzymatique).

Le diagnostic passe par un bilan chez l'allergologue.

Les allergies les plus graves sont celles à l'œuf, au lait, au poisson : elles justifient la mise en place d'un panier repas à la cantine.

Les signes cliniques de l'allergie alimentaire sont rapides, de quelques minutes à 2 heures maximum après la prise alimentaire : l'accident aura donc lieu pendant le repas ou juste après dans la cour de l'école.

Les symptômes sont variables selon la gravité de l'allergie : si la réaction est légère et que l'enfant parle et respire bien, la gravité sera moindre et le traitement sera un antihistaminique et du Solupred, sinon, le seul traitement efficace sera l'adrénaline (Anapen, Jext, Epipen, Emerade).

Il ne sert à rien de donner de la cortisone par la bouche lors d'une réaction grave (délai d'efficacité de 2 heures); En cas de symptomatologie asthmatique, on donnera de la Ventoline, si nécessaire avec une chambre d'inhalation.

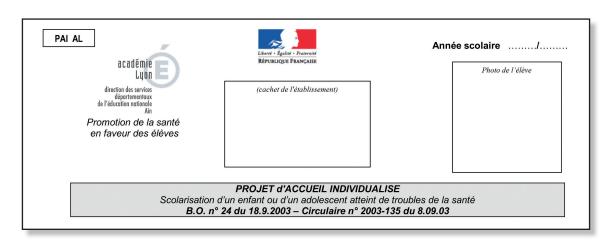
À l'école, le protocole de soins sera formalisé par l'établissement d'un PAI (projet d'accueil individualisé). Le médecin allergologue ou le médecin traitant précisera sur le protocole la tolérance ou non de traces d'allergènes, et les aliments à éviter. En ce qui concerne le panier repas à l'école, sa mise en place résulte d'une concertation entre la collectivité d'accueil et la famille : certaines équipes éducatives restent néanmoins impactées par des accidents anaphylactiques survenus département, et le panier repas reste une des seules solutions pour ne pas mettre ces équipes plus en difficultés.

Afin de faciliter l'établissement de ce PAI allergie alimentaire, vous trouverez sur le site du Conseil départemental de l'Ordre des médecins un modèle type et en serez également destinataires.

Avec la participation du Docteur Catherine HAMEL, médecin responsable du service de PMI, et du Docteur Nicolas CRASSARD, pédiatre et allergologue.



Isabelle
LAPIERRE
Médecin conseiller technique,
responsable du service
promotion de la santé
en faveur des élèves,
à la DSDEN de l'Ain





168 rue de Grenelle 75007 Paris

Tél. 01 45 51 55 90 Fax 01 45 51 54 78 info@afem.net www.afem.net

AFEM : Aide aux Familles et Entraide Médicale



Madame Evelyne BARADEL

Votre déléguée AFEM de l'Ain, vous restitue un moment de la toujours très émouvante remise de bourses annuelles de Paris. Nous étions reçus le 12 octobre à l'Académie de Médecine. Endroit prestigieux qui ajoute de la solennité pour accueillir les 136 étudiants aidés grâce à vous tous. 300 familles sont actuellement soutenues.

Je vous livre deux témoignages :

- un étudiant décrit l'émotion immense, en recevant un jour « comme les autres » un appel téléphonique lui apprenant le décès de son père, médecin, qui consultait dans son bureau!
- une étudiante décrit la détresse financière qui a suivi une carence de revenus dans le foyer familial. Son papa, médecin, devait se faire opérer du cœur. Dans le même temps, la fille cadette était en fin de vie. Le papa renonce à se faire opérer pour accompagner son enfant. Cela repousse son opération. Complication. Une année s'écoule avant qu'il ne puisse reprendre ses consultations.

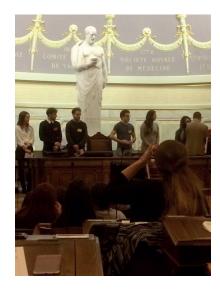
Les étudiants sont très réceptifs à l'attention qui leur est témoignée! Financièrement et humainement. En janvier, nous sommes reçus localement par le Conseil du Rhône. Léo et Simon, deux vrais jumeaux orphelins de père depuis deux ans ont réussi le concours de médecine, en deux années!

Au nom des familles aidées, je vous remercie chaleureusement et respectueusement.

Evelyne et Jacques Baradel 215, rue de l'égalité 01430 Maillat

Tél: 06 88 25 52 82









Accueil de jour pour femmes victimes de violences

L'Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de l'Ain (ADSEA-01) est engagée dans la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger et l'aide aux adultes en difficultés.

Les activités sont réparties en trois pôles :

- Pôle Prévention
- Pôle Protection de l'Enfance
- Pôle Logement Insertion

ACCUEIL DE JOUR
Femmes seules
ou avec enfant(s)
Femmes victimes de violences



Accueil 7 jours / 7 de 9 H à 17 H

1 04.74.32.55.93



A.D.S.E.A. 01
Pôle Logement Insertion
Accueil de jour
526 Rue Paul Verlaine
01960 PERONNAS

2 04 74 32 55 93 / **3** 04 74 22 11 40



Cadre légal

L'accueil de jour est financé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et fait référence aux textes réglementaires qui constituent la base légale de ses actions :

- Loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions
- Loi du 2 janvier 2002
- Loi MOLLE du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion
- Loi ALUR du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Numéros utiles

• Veille Sociale: 115

• CHRS ADSEA 01: 04.74.32.97.55

AVEMA: 04.74.32.27.12CIDFF: 04.74.22.39.64

• Gendarmerie Bourg-en-Bresse: 04.74.45.97.00

Association Tremplin: 04.74.45.11.28
MDS Bourg-en-Bresse: 04.74.32.32.70



Nous répondons avec empressement à la demande du Docteur Philippe Marissal, médecin généraliste à Artemare, d'exprimer dans le bulletin départemental de l'Ordre, ses vœux, sa demande confraternelle d'une prise en charge des résidents en EHPAD.

En attendant des jours meilleurs pour une démographie médicale adaptée aux besoins du département, nous souhaitons que l'humain, la reconnaissance de nos générations à l'encontre d'une autre génération qui a beaucoup donné à ses enfants, favorise une prise en charge adaptée de ces résidents.

Ne restons pas insensibles à l'appel du Docteur Philippe Marissal.

Dr Robert Lacombe

Nos anciens hébergés en EHPAD ont aussi droit à des soins

La charge de travail de chaque médecin généraliste est importante actuellement. Étre présent dans nos cabinets pour assumer notre activité quotidienne est confortable.

Certains de nos patients n'ont pas vraiment pu choisir et, de ce fait, vivent en EHPAD. C'est rarement un choix de vie mais une contrainte sanitaire due à des évènements de la vie : besoin de soins quotidiens, logement inadapté, pas de famille à proximité...

Ces personnes fragiles bénéficient ainsi d'une double peine : un logement non choisi, des médecins qui ne veulent pas leur offrir les soins que nécessite leur état quand ils sont en EHPAD.

Je sais, venir consulter en EHPAD n'est pas toujours aisé: pas de place pour se garer, un logiciel métier nouveau, un personnel soignant pas toujours présent au moment de notre visite, une non application des cotations de notre convention médicale, une rémunération indécente par rapport à notre engagement, au temps passé...

Mais accepteriez-vous, d'entendre répondre à vos propres parents : j'ai trop de travail, pas le temps de passer en EHPAD.

Soigner une personne âgée dans son lieu de vie fait partie de notre métier. Soigner une personne âgée, ce n'est pas seulement gérer ses pathologies, complexes,

mais c'est notre quotidien, mais c'est surtout lui reconnaitre le statut de personne vivante qui a besoin d'écoute. Ils ne demandent pas tant de soins techniques que cela et, de plus, nous avons une équipe pour nous aider.

Alors, continuez à accompagner nos anciens en EHPAD. Ne plus le faire permettrait la naissance d'un corps professionnel salarié en EHPAD, ne connaissant pas l'histoire de vie de ces personnes. Restons humains.







Renoncer à des soins n'est pas un choix

Aujourd'hui, 1/4 des assurés de l'Ain rencontrés par les acteurs de l'Assurance Maladie déclarent avoir renoncé à des soins au cours des 12 derniers mois.

Au quotidien, vous êtes confronté à des assurés en situation de renoncement aux soins. Vous pouvez les orienter vers le nouveau dispositif d'accompagnement personnalisé proposé par l'Assurance Maladie.

> QUEL EST VOTRE RÔLE ?

- Identifier les assurés en difficulté en abordant la question du renoncement aux soins.
- Recueillir le consentement de l'assuré pour s'assurer de son engagement à être accompagné dans la réalisation de ses soins.
- Transmettre ces informations à votre CPAM.

> COMMENT FAIRE ?

Pour que l'assuré bénéficie du dispositif, il suffit d'adresser un mail à la CPAM de votre département en indiquant les coordonnées de l'assuré (Nom, prénom, Numéro de sécurité sociale – n° de téléphone) et le type de soins concernés, à l'adresse suivante : pfidass.cpam-ain@assurance-maladie.fr

Par la suite, un conseiller de la CPAM prend contact avec l'assuré pour lui proposer un accompagnement personnalisé.

) QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR L'ASSURÉ ?

L'accompagnement s'effectue par contacts téléphoniques, e-mails, ou lors de rendezvous selon les besoins de l'assuré.

L'Assurance Maladie met en place un suivi personnalisé, en plusieurs étapes, jusqu'à la réalisation effective des soins :

L'accès aux droits

Un bilan exhaustif de la situation de l'assuré est effectué pour identifier les éventuels droits non-couverts et les aides dont il peut bénéficier.

L'accès aux soins

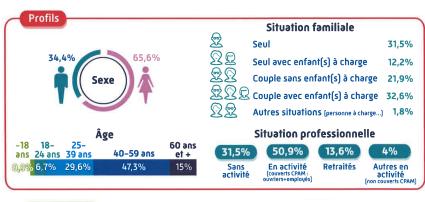
L'orientation dans le parcours de soins, pour guider l'assuré, si besoin, vers des professionnels de santé, dans le respect du principe du libre choix.

Un travail en lien avec l'ensemble du réseau partenarial.

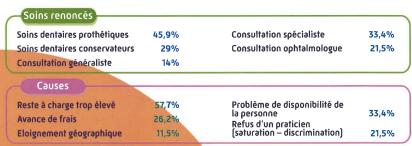
Un éventuel accompagnement d'ordre financier pour diminuer le montant des restes à charge.

Vous êtes informé à chaque étape de l'accompagnement.

Quelques chiffres issus du diagnostic réalisé du 2 mai au 18 juin 2018 (source : ODENORE 07/2018)







Autres caractéristiques

7% ne bénéficient pas d'une couverture
complémentaire santé.

95,3% ont un médecin traitant.

30% renoncent depuis plus de 2 ans.

De l'usage du caducée...

Caducée, baguette surmontée de deux ailerons et entourée de deux serpents, attribut du dieu Hermès qui avait, dit-on, voulu séparer deux serpents qui se battaient sur une baguette autour de laquelle, ils s'étaient enroulés. Ce symbole de paix étant, dans l'Antiquité, l'emblème des Ambassadeurs, marchands, voyageurs. Depuis 1956, il est l'attribut des médecins (cf article Bulletin juillet 2014 pages 18-20).

Docteur Robert LACOMBE

Docteur Bernard BOCQUET

Tout médecin, après avoir soutenu sa thèse, a une certaine fierté d'afficher un témoin de la réussite de ses études, longues et difficiles, devenu également un « sésame » sur le pare-brise des automobiles, dans l'exercice de leur activité médicale, au domicile des patients.

Les visites à domicile devenant plus rares, le Conseil national de l'Ordre des médecins délivre aux Conseils départementaux un nombre restreint de caducées.

Ils sont prioritairement délivrés aux médecins en exercice.

Les médecins retraités, sans aucune activité, sont parfois demandeurs, il n'est pas toujours possible d'accéder à cette demande.

Il apparait nécessaire de rappeler la circulaire publiée dans le Bulletin officiel du Ministère de l'Intérieur n°95/1 du 26 janvier 1995 :

« Les véhicules des médecins arborant le caducée, ou ceux des sages-femmes arborant leur insigne professionnel, pourront bénéficier de mesures de tolérance en matière de stationnement irrégulier dès lors que leurs propriétaires sont appelés à exercer leurs activités professionnelles au domicile de leurs patients, ou à proximité de leur domicile en cas d'astreinte et essentiellement pour satisfaire à leurs obligations, en cas d'urgence »

La question du stationnement en ville pour les visites à domicile est souvent un casse-tête pour les praticiens. Le Quotidien du médecin a publié un article le 18 juillet 2015 « PV pour stationnement : ce que les médecins doivent savoir ».

Il en ressort qu'il ne s'agit pas d'un droit mais d'une tolérance accordée aux professionnels. Aucune réglementation ne leur garantit l'impunité, même si le caducée est bien visible sur le pare-brise. Aucune loi ne garantit aux médecins l'impunité en matière de stationnement illicite ou gênant, même en cas d'urgence médicale.

La circulaire de 1995 précise « que ces stationnements irréguliers ne doivent pas pour autant être de nature à gêner exagérément la circulation générale ou constituer un danger pour les autres usagers, notamment des piétons ».

Le caducée nominal est strictement réservé à **l'usage professionnel.**

Il doit être retiré dès que le véhicule est utilisé dans le cadre privé.

Son utilisation anormale ou abusive peut entraîner un retrait du caducée par l'Ordre, en plus de l'établissement du procèsverbal de contravention.

Certaines municipalités ont pris des dispositions particulières, plus ou moins tolérantes et les agents verbalisateurs sont plus ou moins compréhensifs, surtout en l'absence du praticien...



En cas de procès-verbal, les médecins peuvent contester par voie légale en rappelant les termes de la circulaire de 1995, en exposant avec précision les motifs de leur intervention.



Stèle à l'entrée de l'Hôpital d'Asclépios à Pergame, au pied de la ville de Troie

AMVARA 01 : quel avenir pour les retraites ?

Docteur Bernard BOCQUET

Michel BOVF

Notre association de retraités et conjoints de retraités est ouverte à tous. Elle a pour but de maintenir des liens amicaux et confraternels, et de favoriser des rencontres alors que les conditions de l'exercice étaient différentes. Les veufs et veuves sont accueillis.

- AMVARA-01 est le maillon départemental de l'Association de Médecins et Veufs Allocataires de la CARMF de la Région Rhône-Alpes. Les Associations Régionales des Allocataires de la CARMF sont regroupées au sein de la FARA, instance nationale représentative auprès de la CARMF et des Pouvoirs Publics. C'est du nombre de ses adhérents que dépendent son influence et sa crédibilité auprès de ses interlocuteurs.
- <u>Sur le plan départemental</u>, nous organisons deux réunions par an, au <u>printemps</u> et à <u>l'automne</u> avec conférence suivie d'un repas.
- Le jeudi 4 avril 2019, une conférence sur « Jean de la Fontaine, un homme à fables », sera donnée par Madame Marie Hélène Dubois, Professeur de Français Honoraire.
- En octobre, l'exposé (sujet à définir) sera suivi de l'assemblée générale.
- À l'échelon régional : l'AG aura lieu le lundi 20 mai 2019, organisée par Drôme-Ardèche, à Valence.

En **2019**, les retraités seront concernés par deux évènements majeurs :

- 1. Le prélèvement mensuel à la source de l'impôt sur le revenu. La CARMF et les organismes de retraite complémentaires, déduiront les sommes dues au titre de l'impôt, si bien que la somme versée sera inférieure aux pensions habituelles.
- 2. La réforme des retraites, envisagée par le gouvernement ne concernera pas les retraités actuels dont la situation restera inchangée. L'objectif est de passer des 42 régimes de retraite actuels à un régime unique, simplifié, solidaire, toujours fondé sur la répartition.
- Le 19 septembre 2018, la FARA a rencontré un membre du Haut Commissariat de la Réforme des Retraites (HCRR) présidé par Monsieur Jean-Paul Delevoye. Monsieur Christian Bourguelle, chargé de mission, a reçu le Docteur Hubert Aouizerate, Président, et le Docteur Gérard Gacon du Bureau de la FARA, qui continue à être reconnue comme représentative des retraités et allocataires de la CARMF. Cette rencontre a permis de préciser certains points :
- <u>le nouveau Régime Universel</u>, regroupera à la fois le régime de base et le régime complémentaire.

- la réforme ne s'appliquera pas aux retraités actuels, ni aux pensions de réversion déjà liquidées, ni aux actifs à moins de cinq ans de la retraite.
- l'âge de départ ne devrait pas être modifié.
- <u>les taux de cotisations</u> pourraient être harmonisés jusqu'à un plafond de l'ordre de trois fois le plafond de cotisation de la sécurité sociale (actuellement le PSS est de 40 000 €).
- <u>l'ASV</u> serait prise en charge dans le nouveau régime.
- le nouveau régime prendrait en charge les droits acquis et les éventuels passifs. En contrepartie, il absorberait les réserves dont celles constituées par les cotisants de la CARMF pour faire face aux creux démographiques : ceci est très inquiétant.
- <u>la démographie propre à la CARMF</u> : féminisation et exercice libéral moins attractif.
- quelle autonomie pour la CARMF à l'avenir ? Avec un plafond de cotisation très élevé, le régime complémentaire, le seul pour lequel la CARMF à un pouvoir de décision, serait très réduit. La CARMF pourrait être cantonnée à un rôle de gestionnaire pour le régime universel des médecins, éventuellement étendu aux professions de santé...
- <u>la baisse continue des retraites</u> de la CARMF consécutive aux mesures successives de ces dernières années (blocage de la valeur du point, baisse de l'ASV, fiscalisation de la majoration pour avoir élevé plus de trois enfants...)
- beaucoup d'incertitudes et peu de réponses précises doivent entrainer une vigilance active de la FARA et de la CARMF.

Il apparait important que la FARA, donc AMVARA-01 compte suffisamment d'adhérents pour être représentative en cette période de discussion qui s'annonce.

Un appel de cotisations à AMVARA-01 sera envoyé en février 2019 : 35€ pour les allocataires de la CARMF, 12€ pour les conjoints allocataires, 22€ pour les non allocataires et 10€ pour les conjoints.

Pour plus d'informations, visitez nos sites internet :

www.amvara.org www.carmf.fr www.retraite-fara.com

ADHÉREZ À L'AMVARA!



Association des Médecins et Veuves Allocataires de la CARMF-Rhône-Alpes Siège : Ordre des Médecins de l'Ain - 11 rue des Dimes 01000 Bourg-en-Bresse

Tél. 04.74.23.07.14. - Site internet : www.amvara.org

Composition du CA et du Bureau d'AMVARA-01: Dr M. Bove, Président, Dr J.P. Renand, Vice-président, Dr B. Bocquet, Secrétaire, Dr René Perdrix, Secrétaire adjoint, Dr Jean-François Delarbre, Trésorier. Membres élus: Dr Gérard Gelin, Dr Alain Patillot. Le Dr Alain Gacon est Président Régional, et le DR Alain Patillot Secrétaire Régional.

Commission des retraités et veufs(ves) du CDOM : Dr B. Bocquet, Dr J. Baradel, Dr C. Cavaillès, Dr A. Parrenin, Dr J.C. Policon.

Formons-nous au dépistage de l'autisme dans l'Ain!

Docteur Robert LACOMBE

Le Docteur Sandra Louis, pédopsychiatre, responsable du Centre d'Evaluation et de Diagnostic de l'Autisme de l'Ain, CEDA'Ain, propose à tous nos confrères, médecins généralistes et pédiatres, une formation généraliste sur les Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

Cette formation proposée pourrait s'organiser par territoire, plutôt en soirée avec intervention d'une partie de l'équipe du CEDA'Ain pour redéfinir ces troubles, évoquer les recommandations, faire connaître le réseau du CEDA'Ain et ses pratiques.

Si ces réunions par secteur vous intéressent, contactez le Docteur Sandra Louis (04.74.52.27.08 / 04.74.52.27.30) ou moi-même (04.74.23.07.14 / 06.84.36.04.14) qui transmettra au CEDA'Ain.

Cette pathologie, souvent longtemps ignorée, impose toute notre attention, notre vigilance.

Soyez remerciés de toute votre attention portée à cette « DERNIÈRE MINUTE ».

Activité semestrielle du Conseil départemental (de juillet à décembre 2018)

Le Bureau se réunit tous les premiers mardis du mois.

Le Conseil tient une séance les troisièmes mardis de chaque mois.

Les membres des Commissions se réunissent chaque fois que nécessaire. Leurs membres effectuent les missions qui leur sont confiées (assistance à des réunions, colloques, comités, organismes divers, Caisse Primaire d'Assurance Maladie...) en fonction des invitations.

Voici quelques chiffres pour le deuxième semestre 2018 :

- 120 projets ou contrats ont été étudiés
- 647 contrats de remplacement
- 16 saisies de dossiers médicaux
- 47 accueils de confrères en vue de l'inscription au Tableau
- 11 plaintes reçues
- 10 réunions de conciliation
- 43 doléances traitées
- 42 invitations à des colloques, réunions, commissions...

Informations nationales

Informations en matière d'honoraires

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins a mis en ligne une note sur les obligations d'information en matière d'honoraires avec de nouveaux modèles d'affiches.

L'arrêté du 30 mai 2018 est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2018. Il est relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de diagnostic et/ou de soins. Il complète le dispositif antérieur d'information sur les honoraires et le précise sur certains points.

Il pourrait faire l'objet dans les mois à venir d'une campagne de contrôle.

Voici le lien sur la page du site MAJ sur les affichages des honoraires : https://www.conseil-national.medecin.fr/article/affichage-des-honoraires-358

Si besoin vous pouvez vous adresser au :

Secrétariat de la Section Exercice Professionnel

Direction des Services juridiques Tél : 01 53 89 32 00



Ordre National des Médecins 4, rue Léon Jost - 75017 PARIS exercice-professionnel@cn.medecin.fr

Consultez le bulletin "EN LIGNE"

www.conseil01.ordre.medecin.fr

- Complément d'articles du bulletin "papier"
- Mises à jour
- Annonces actualisées
- Bulletin des années précédentes

Comptes-rendus de colloques et réunions

Comité de Coordination Auvergne-Rhône-Alpes 26 octobre 2018 dans la Loire

Le Comité de Coordination des 12 conseils départementaux de l'Ordre des médecins s'est tenu au siège du Conseil de la Loire à Saint Priest en Jarez, le 26 octobre, situation idéale entre Auvergne et Rhône Alpes.

> Les participants (70 personnes)

Conseil National: Drs Patrick Bouet, Président, Walter Vorhauer, Secrétaire Général, Andrée Parrenin, Vice-présidente, François Arnault, Délégué Général aux Relations Internes, Jean-Louis Blanc, Conseiller National, René-Pierre Labarrière, Conseiller National.

<u>CROM Auvergne</u>: Pr Philippe Thieblot, Président, Drs Nadine Planes-Sautereau, Vice-présidente, Edmond Roussel, Secrétaire Général, Jean-Paul Medard, Trésorier

<u>CROM Rhône-Alpes</u>: Drs Georges Granet, Président, Daniel Heiligenstein, Vice-président, Philippe Vittoz, Secrétaire Général, Philippe Zampa, Trésorier, Catherine Deleage, Secrétaire Générale adjointe, Jean-Michel Navette, Trésorier adjoint.

<u>CDOM d'Auvergne et de Rhone-Alpes</u> : Tous les CDOM étaient représentés.

Le département de l'Ain était représenté par les Docteurs Jacques Rascle, Président d'honneur, Robert Lacombe, Président, Bernard Bocquet, Vice-président, Jacques Baradel, Trésorier, Andrée Parrenin, Secrétaire Générale adjointe et Viceprésidente Nationale, et Madame Muriel Convert, Secrétaire administrative.

Les mots d'accueil du Dr Georges Granet, Président du CROM Rhône-Alpes et du Pr Philippe Thieblot, Président du CROM Auvergne ont mis l'accent sur la fusion des deux conseils régionaux actuels dans le cadre de la nouvelle grande région AURA (Auvergne Rhône Alpes) programmée pour février 2019.

Le Président du Conseil National (CNOM), le Dr Patrick Bouet, a souligné qu'il s'agissait d'établir une « nouvelle identité pour les nouvelles régions avec une ardente obligation de mieux se

connaitre, mais aussi pour les régions qui n'ont pas changé et qui sont demeurées des petites régions pour lesquelles l'Etat pense à faire des inter-ARS ». Il a rappelé que le CNOM a placé les CROM au cœur de l'Université. Il a fait remarquer que l'institution ordinale entrait « en période de turbulences » avec le monde politique, impliquant une présence ordinale plus forte, portée par l'ensemble de ses échelons « les échéances à venir dans le domaine de la santé, portées par le gouvernement, sont lourdes alors que 85 % des médecins sont dans l'indifférence... La place de l'Ordre des médecins dans les débats de société, dans les débats organisationnels, doit être une place morale et d'exemplarité; notamment en ce qui concerne les moyens financiers qui sont les siens, et qui lui ont été confiés par les 292 000 médecins qui cotisent ».

La composition des CDOM: les nouvelles modalités électorales ont modifié le profil des conseils et bureaux des ordres départementaux: globalement on assite à un rajeunissement des élus, à une meilleure représentation féminine, à une majorité d'élus en activité.

> Le futur CROM Auvergne-Rhône-Alpes

- mode électoral : un binôme minimum par département, le reste de la répartition sera calculé en fonction de la démographie.
- électeurs : tous les conseillers titulaires des douze CDOM.
- candidats : tous les médecins inscrits à l'Ordre dans les douze départements peuvent faire acte de candidature.
- incompatibilités entre mandats : Président, Secrétaire général, Trésorier ou assesseur titulaire à la Chambre Disciplinaire de Première Instance (CDPI).

Les fonctions de Président et de Secrétaire Général sont incompatibles avec celles d'assesseur de la CDPI et sont incompatibles avec une des fonctions d'un autre conseil.

Les Vice-présidents et les Trésoriers ne peuvent occuper un poste ou une fonction de bureau d'un autre conseil.

Les autres membres du bureau : Secrétaire Général Adjoint et Trésorier Adjoint n'ont pas d'incompatibilité.

Les Présidents et Trésoriers d'un syndicat ne peuvent occuper un poste au bureau d'un conseil (départemental, régional, ou national).

- les Présidents des CDOM seront statutairement invités aux conseils pléniers du CROM avec voix consultative.
- date : le 7 février 2019 disparition des 2 CROM actuels Rhône-Alpes et Auvergne et élections
- Le nouveau Conseil Régional AURA devra élire un bureau dans les sept jours suivant les élections du 7 février.
- siège: dans le département où se trouve l'ARS, donc dans le Rhône. Les séances de conseil délibératives nécessitent la présence physique. Cependant, la dématérialisation devra être développée pour faciliter la communication, les échanges, les informations. Des équipements audio-visuels sont envisagés pour améliorer la communication, et favoriser des réunions décentralisées.
- Chambre Disciplinaire Régionale de Première Instance (CDPI). L'élection des assesseurs devrait se faire dans les 4 mois suivant l'élection du nouveau CROM. Leur nombre restera le même, à savoir 8 assesseurs titulaires et 8 suppléants. L'État souhaite créer 5 interrégions disciplinaires.
- missions des CROM : Elles seront identiques aux actuelles, notamment pour les relations avec les CDOM et la formation restreinte.

Il sera nécessaire de favoriser :

- le travail avec les acteurs institutionnels du système de santé dans le cadre de sa future réorganisation,
- la compétence des CDOM en tant qu'acteurs de proximité,
- l'échelon régional devra parler au nom de l'institution ordinale.

Le Dr Patrick Bouet a précisé que la réunion du 16 mars 2019 des Présidents, Secrétaires Généraux et Trésoriers du CROM permettra de faire « l'inventaire » de l'expérience des élus qui partiront. Cela permettra aux nouvelles institutions de participer à cette transformation sociologique qu'implique la régionalisation. Il a souhaité que l'institution fasse preuve d'intelligence collective et que, dans ce cadre, l'Ordre des médecins joue sa capacité d'interagir avec l'Union Régionale des Professions de Santé (URPS), l'Etat et les Universités.

> Questions des CDOM et CROM

Les représentants des douze conseils départementaux ont échangé et posé un certain nombre de questions sur des problèmes posés aux instances ordinales départementales sur le plan juridique, organisationnel, institutionnel, sur les cabinets médicaux mobiles, les lieux multiples d'exercice, l'insuffisance professionnelle, les relations avec l'université...

Pour ce qui concerne la trésorerie, la mise en place par l'Ordre des médecins d'une comptabilité unique pour chaque département (imposée par la loi à tous les Ordres à partir du 1^{er} janvier 2020) devra produire des comptes combinés avec le même modèle comptable. Le CNOM a choisi un logiciel qui sera utilisé par l'ensemble de l'institution.

> Conclusion

Le Docteur Patrick Bouet a remercié l'ensemble des participants pour cette session ordinale. Il a précisé que l'Ordre des médecins, dans le paysage professionnel depuis 70 ans, est une structure représentative forte dans sa diversité. Il a souhaité « bonne route » au CROM AURA (Auvergne Rhône Alpes).



- Ain 01
- Loire 42
- Allier 03
- Haute Loire 43
- Ardèche 07
- Puy-de-Dôme 63
- Cantal 15
- Rhône 69
- Drôme 26
- Savoie 73
- Isère 38
- Haute Savoie 74

Un peu d'histoire



Avenue Alphonse Baudin



Docteur Bernard BOCQUET

L'avenue Alphonse Baudin, dans le quartier du Plateau, secteur Ouest de Bourg-en-Bresse, face à la gare SNCF, relie l'avenue Pierre Semard à l'avenue Alsace Lorraine et au Boulevard Voltaire, elle est longue de 263 mètres. Sa dénomination date du 7 Mai 1880, les Burgiens l'appellent encore avenue de la gare (1).



Alphonse Baudin était médecin. Son action en faveur des valeurs républicaines et sa mort sur une barricade le rendirent célèbre.

Jean-Baptiste Alphonse Victor Baudin naquit le 23 Octobre 1811 à Nantua. Son père Pierre-Camille, (né à Pont-de-Vaux

en 1779 décédé à Nantua en 1853), après avoir été chirurgien dans les armées de la République durant sa prime jeunesse, y exerçait la médecine. Alphonse était l'aîné de deux frères : Georges, avoué, et Camille, médecin. Il fit ses études au Collège de sa ville natale jusqu'à l'âge de 16 ans et les poursuivit au Collège Royal de Lyon où il remporta le prix d'Excellence de Philosophie.

En Juillet 1828, il obtint le diplôme de Bachelier ès lettres et en Novembre de Bachelier ès sciences physiques. Il suivit des études à l'École Secondaire de Médecine à l'Hôtel-Dieu de Lyon pendant trois ans. En 1831, à 20 ans, pour soulager les charges financières de son père, il partit à Paris comme élève chirurgien à l'hôpital militaire du Val de Grâce. Il perfectionna sa formation de 1832 à 1837

comme « sous-aide chirurgien » dans les hôpitaux militaires de Courbevoie, Toulon, Strasbourg. Le 21 Mars 1837, à

26 ans, il soutint sa Thèse de Doctorat en Médecine sous la Présidence du Professeur François Broussais (1772-1878), fondateur de l'Ecole Physiologique : « Essai sur la duodénite chronique » (N° 76, 68 pages). Pendant deux ans il exerça comme chirurgien « aide-major » au 3eme Bataillon de Zouaves en Algérie. Il démissionna de l'armée le 2 Avril 1838.

Cette année-là, il ouvrit un cabinet à Montmartre où il exerça jusqu'à sa mort en 1851. Il s'installa d'abord 1 rue des Martyrs, puis 2 rue Bréda et ensuite 88 rue de Clichy. Après avoir reçu quelques clients aisés qui l'aidaient à vivre, il se rendait dans les faubourgs, rencontrait et écoutait les ouvriers et les domestiques, soignant souvent gratuitement les plus pauvres.

Il donnait parfois ses soins à ses amis politiques,



Statue à Nantua

Lamennais, Michelet, Quinet... Son ami, l'artiste-peintre Ernest Pichio (2) racontait l'anecdote suivante : passant rue Taitbout, le Docteur Baudin entendit des gémissements provenant du haut d'un immeuble. Il monta jusqu'au grenier et y trouva une femme en train d'accoucher, dans un dénuement complet. Il procéda à l'accouchement, et comme elle n'avait aucun linge, il emmaillota le nouveau-né dans sa chemise. Avant de partir il laissa de l'argent à la mère.

Depuis Juillet 1830, alors qu'il était étudiant en médecine à Lyon, il s'intéressait à la politique. Il s'affilia aux Clubs républicains et vivait dans l'espoir du rétablissement des libertés publiques lors des évènements de Juillet 1830, exprimé dans les lettres adressées à son père. Il composa le texte d'un chant patriotique « L'astre français » chanté le 19 Septembre 1830 au banquet de Nantua sur l'air de « La sentinelle » dont voici quelques vers : « L'éclat de sa triple couleur/ Efface une couleur flétrie/ Liberté victoire et bonheur/ Se sont levés sur ma Patrie »... À Paris, il entra dans la franc-maçonnerie à la Loge du Temple des amis de l'Honneur français.

Après l'abdication de Louis-Philippe, en Février 1848, Alphonse Baudin qui s'était présenté aux élections de l'Assemblée Constituante du 23 Avril ne fut pas élu. C'est lors des élections législatives du 13 Mai 1849, que la liste Montagnarde où il figurait passa avec une large majorité. L'Ain était le département qui apporta le plus de suffrages aux socialistes, alors que la droite triomphait dans l'ensemble du pays.

Le coup d'État du 2 décembre 1851 du Prince Louis-Napoléon Bonaparte (1808-1873), futur Napoléon III, entraîna un mouvement in surrectionnel, encouragé par les Montagnards et les Républicains, et des députés tels que Victor Hugo (1802-1885) et Edgar Quinet (1803-1875) qui durent s'exiler par la suite... Les manifestants du Faubourg Saint-Antoine reprochaient aux députés leur indemnité journalière en criant « à bas les 25 francs ! »... C'est alors qu'Alphonse Baudin, debout sur la barricade répondit « Vous allez voir, citoyens, comment on meurt pour 25 francs par jour ». Un soldat du 19eme de Ligne fut blessé par une balle provenant des insurgés ; la troupe riposta aussitôt. Alphonse Baudin fut mortellement blessé, il avait 40 ans. C'était le 3 décembre 1851. Son corps, ramené le soir à son domicile par des amis, fut inhumé discrètement au

cimetière de Montmartre (27° division) le 5 décembre. Ce n'est que quelques années plus tard qu'Alphonse Baudin allait entrer dans la légende et dans l'Histoire (3). On donna son nom à des rues et on érigea des monuments à sa mémoire (4).



1. La gare et l'avenue

En 1845, le conseil municipal envisageait, en accord avec les Genevois, une ligne de chemin de fer Paris-Genève s'arrêtant à Bourg. En 1853, le Parlement votait une loi pour la mise en œuvre du Paris-Genève par Culoz, avec embranchement vers . Mâcon et Bourg. Le secteur du Plateau, situé à l'ouest de la ville a été retenu (altitude : 241,6 mètres) permettant la liaison avec Mâcon par la vallée de la Veyle. **L'emplacement de la gare fut** arrêté en 1854 d'autant qu'il existait à cet endroit une nappe phréatique peu profonde permettant le ravitaillement en eau des locomotives. On pouvait y accéder par la route de Lyon (actuellement avenue Pierre Sémard) et par le Mail. Une centaine d'ouvriers fut employée pour la construction du ballast, des voies et la traversée de la forêt de Seillon. Le premier convoi d'essai circula le 17 Mai 1856. Il n'y avait alors que quelques cabanes en bois pour tenir lieu d' « embarcadère ». Le premier train de voyageurs partit de Bourg pour Lyon le 23 Juin 1856.

La construction de la gare a été terminée en Mai 1857. Malgré les aménagements successifs l'aspect général des bâtiments est resté identique : corps central carré à un étage avec trois fenêtres au-dessus des trois portes en plein cintre, surmonté d'un fronton curviligne abritant l'horloge, et deux ailes latérales. Une marquise imposante abritait les quatre quais (photo). Un souterrain pour accéder aux quais a été aménagé en 1903. Le passage à niveau sur la route de Lyon a été remplacé par le pont de Lyon inauguré le 31 Juillet 1906. Gravement endommagé par les Allemands dans la nuit du 4 septembre 1944 il fut reconstruit en sept ans. En 2012, après des travaux importants, la gare est devenue un pôle d'échange multimodal, associant gare routière, arrêt de bus, station de taxis, locations de vélos ; un passage souterrain a permis d'ouvrir l'accès au secteur ouest de l'agglomération.

L'avenue de la gare pour faciliter l'accès au centre-ville par l'avenue Alsace-Lorraine fut décidée en 1869. **L'avenue a été ouverte en 1873.** Le nom d'Alphonse Baudin lui fut donné le 7 Mai 1880.

<u>Bref rappel</u>: les premiers convois sur rail ont été conçus en Angleterre au XVIIIe siècle ; ce qui explique que, lorsqu'il y a deux voies, les trains roulent à gauche et que l'écartement des rails soit de 4 pieds et 8 pouces et demi (1435 mm) en France et d'autres pays d'Europe. La France prit du retard en raison des guerres Napoléoniennes. La ligne Saint-Étienne - Andrézieux de 23 Km pour le transport de la houille fut mise en service le 30 Juin 1827 avec traction des wagons par chevaux. En 1832 la locomotive ayant fait son apparition, la voie Lyon -Saint-Étienne de 58 km concédée aux frères Seguin, permettant le transport des voyageurs, était ouverte. Le réseau ferroviaire français prit son essor à partir de 1842 (loi du 11 Juin) : fin 1851, 3553 Km de lignes étaient en exploitation et 2318 Km en construction ; fin 1869 la longueur du réseau ferroviaire du territoire était de près de 25 000 Km.

2. Ernest Pichio dit Picq (1826 - 1893, Paris) artiste peintre

Opposant au Second Empire, ami des Communards, connu pour ses toiles refusées par la censure, il a représenté Alphonse Baudin sur la barricade, œuvre non acceptée au Salon de 1869. On lui doit en outre le Triomphe de l'Ordre (1875) commémorant les fusillades de la semaine sanglante du 21 au 28 Mai 1871, et la Veuve du Fusillé (1879) en souvenir du Mur des Fédérés. Il est inhumé au cimetière du Père Lachaise.

3. À la fin du Second Empire

En 1868, les opposants au Second Empire manifestèrent sur la tombe d'Alphonse Baudin, à Montmartre. Ils lancèrent une souscription afin de construire un monument à sa gloire. Les promoteurs de cette idée furent condamnés au cours d'un procès où Léon Gambetta (1838-1882), avocat de la défense, prononça un discours contre le coup d'état du 2 Décembre 1851. Victor Hugo, lui aussi

opposant au régime, écrivit durant son exil à Jersey puis Guernesey, Les châtiments (1853) et L'histoire d'un crime (qui ne paraîtra qu'en 1877). Les Républicains étaient encouragés dans leur contestation, mais il fallut attendre la chute de l'Empire après la capitulation de Sedan, pour que l'Assemblée proclame la République le 4 Septembre 1870... Le tombeau ne fut réalisé qu'en 1872 par le sculpteur Aimé Millet représentant le député allongé frappé d'une balle au front.

Pour le centenaire de la Révolution, les députés, en session parlementaire du 10 Juillet 1889, décidèrent *le transfert au* **Panthéon** des restes d'Alphonse Baudin (caveau XXIII) en même temps que ceux de Théophile Malo de La Tour d'Auvergne (1743-1800) Officier des armées de la Révolution Française, de Lazare Hippolyte (1801-1888) Carnot scientifique homme politique, et François-Séverin Marceau (1769-1796) Général des Armées révolutionnaires. La cérémonie se déroula en grande solennité le Dimanche 4 Août 1889, en présence de Marie-François-Sadi Carnot (1837-1894) Président de la IIIeme République.

Alphonse Baudin est le seul médecin inhumé au Panthéon (73 hommes et 5 femmes y ont été honorés depuis 1791).

Représentant de la Nation, devenu une gloire de la République, il était associé à la Révolution qui, selon certains historiens ne fut vraiment achevée qu'après la chute du Second Empire, dans les années 1880. En effet, la consolidation de la IIIeme République permit la mise en œuvre de ses principes fondateurs et des valeurs qu'il avait défendues.

4. Lieux et monuments

À Bourg en Bresse

- L'avenue ouverte en 1873 porte son nom depuis 1880,
- L'école primaire Alphonse Baudin se trouve au 2 rue Brillat-Savarin et compte presque 200 élèves.



 Au Musée de Brou, est conservée la maquette en terre cuite réalisée par Aimé Millet (1819-1891) représentant le gisant du cénotaphe en pierre installé à Montmartre. (photo p.18)

À Nantua sa ville natale

• *Une plaque* a été apposée le 14 Juillet 1881 sur sa maison natale au *N°13* de la rue montante, qui porte son nom, du quartier de la Pierre.



• Une statue fut réalisée en bronze par le sculpteur Paul-Adolphe Lebègue (1833-1908) en 1888 ; elle a été enlevée par les Allemands en 1942. Le 11 Novembre 1943, une gerbe fut déposée au pied du socle en présence des habitants de la ville (au même moment que le défilé des Maquisards à Oyonnax). Elle a été remplacée par une statue en pierre, place d'Armes, sculptée par Henri Collomb (1905-1982), inaugurée en 1956 par Gaston Monerville, Président du Conseil de la République, restaurée en 2004. (photo p.16)

Dans l'Ain, on trouve des rues dénommées Alphonse Baudin à Bellegarde-sur-Valserine, Bellignat, Châtillon-sur-Chalaronne, Oyonnax.



À Paris

- Cimetière de Montmartre : le cénotaphe (corps transféré au Panthéon) en pierre, sculpté par A. Millet existe toujours.
- Une plaque commémorative : (Délibération du Conseil Municipal de Paris du 11 Mai 1878. Décret du Président de la République du 26 Mars 1879) a été placée au 2ème Etage du N° 151 du Faubourg Saint-Antoine à Paris : « Devant cette maison est tombé glorieusement Jean Baptiste Alphonse Victor Baudin représentant du peuple pour le département de l'Ain tué le 3 Décembre 1851 en défendant la Loi et la République ».
- Rue Alphonse Baudin dans le quartier Saint-Ambroise du 11 eme Arrondissement.
- Statue de bronze en pied réalisée par Eugène-Jean Boverin en 1900 avenue Ledru-Rollin derrière la place de la Bastille prise pendant l'Occupation en 1942 pour être fondue, non remplacée.

Sources et pour en savoir plus

Alphonse Baudin, mort pour 25 francs. Patrick Veyret. *La Voix de l'Ain* (22/10/1999) p.58.

Quelques aspects méconnus de la vie d'Alphonse Baudin (1811-1851) par *Le Médecin-Général et Mme* A. *Camelin*.(1975). www.biusante.parisdescartes.fr

Le Dr Baudin cet inconnu. P.Foras, *Thèse de Médecine* $N^{\circ}366$. 1975, Lyon.

Alphonse Baudin représentant du peuple. *Le Progrès Médical*. 9° Année, N°9, 1932.

Bourg de A à Z, M.Brocard. *Ed. de la Tour Gile*, 2000, 703 p.

Histoire de l'Ain (du XVI° s. à nos jours). *Livre IV : L'Ain contemporain. Ed du Parc Horwath* 1991. (P.Cattin, H.Plagne, G.Subreville).

Portraits et monuments de l'Ain (les sculptures de 1750 à 1950 dans les collections du Musée de Brou). *Brochure du musée*. 2003. 63 p.

Richesses touristiques et archéologiques de la ville de Bourg-en-Bresse. *Dpt de l'Ain. Préinventaire du Patrimoine.* AGB imprimerie. 2003. 310 p.

Bourg en Bresse dans l'histoire. Office Municipal de la Culture. 1993. 149 p.

Bourg-en-Bresse. Regards croisés. J.F. Basset & J.Sagnard. Ed Alain Sutton. 2010. 128 p.

Annonces

Maison de Santé du Frêne

Recherche 2 médecins généralistes

1, route de Chamoise,

01430 SAINT MARTIN DU FRESNE

Tél. 04.74.75.45.61 wantedfrene@orange.fr http://maisondesantedufrene.fr

Cabinet de groupe de 3 médecins généralistes

Recherche **4**ème **médecin** pour remplacement régulier, collaboration ou association

Maison Médicale des Arbelles - 459 rue Léopold le Hon

01000 BOURG EN BRESSE

Contact : Dr Pascal Pénétrat Tél. 04.74.21.01. – 06.81.51.45.40 e-mail : pascal.penetrat@arbelles.fr Marika Denil coordinatrice : marika.d@recoords.fr

Mutuelles de France, réseau Santé

Recherche

3 médecins généralistes

Pour Centre de Santé polyvalent à BOURG EN BRESSE

Contact : Mme Amandine Terrasse Tél. 04.76.20.27.01.

e-mail: aterrasse@mutuellesdefrancereseau.fr

M.Achour Brikh Responsable Territorial Santé Tél. 06.85.03.50.74. e-mail : ABRIKH@MFRS.FR

Pôle d'Évaluation Physique et Sportive de l'Ain

Recherche **Médecin du Sport** pour vacations Examens médicaux pour les sections sportives scolaires dans les locaux du SSR à l'Hôpital de Fleyriat et Centre Hospitalier du Haut Bugey.

PEPS 01

2a rue Tony Ferret

01000 BOURG EN BRESSE

Tél. 04.74.22.74.99 - cmsbourgenbresse@orange.fr Président : Jacques Olivier : 06.15.11.79.72 Secrétaire : Pascal Borgo : 06.33.12.60.31

Centre Hospitalier de BOURG EN BRESSE

Recherche Médecin généraliste

Expérience en **gériatrie** souhaitée Poste de Praticien Contractuel à temps partiel (50%)

Contact : Dr Michelle Bailly mbailly@ch-bourg01.fr - Tél. 04.74.45.44.78.

Médecin généraliste à MIRIBEL (01700)

Recherche Médecin remplaçant

pour les mercredis et les vacances

Contact : Docteur Deeb Tél. 06.75.10.45.29 e-mail : docteur.deeb@orange.fr

Cabinet de 4 médecins généralistes

Recherche un médecin pour départ en retraite en juin 2019

Maison pluridisciplinaire - Zone avec aide à l'installation

01550 COLLONGES FORT L'ÉCLUSE

Contact : Dr M.H. MAURY Tél. 04.50.56.71.00 e-mail : marie-helene.maury@orange.fr

La Sauvegarde 69

Recherche

Médecin psychiatre ou pédopsychiatre

CDI. Temps partiel (0,40%), convention collective du 15.03.1966

Contact : « ITEP les Moineaux » et «IME la découverte » M. le Directeur

75, rue du Château - **01390 CIVRIEUX** e-mail : brigitte.bucilliat@sauvegarde69.fr

Médecin généraliste - 01340 ATTIGNAT

Recherche

Collègue intéressé(e) par remplacement longue durée ou collaboration

les mardis, jeudis, vendredis à partir du 01.02.2019 pour 12 à 18 mois. Association possible à court terme.

> Contact : Dr Bernard GAUDRY Tél. 04.74.25.99.98 ou 06.89.95.74.90.

e-mail : qaudry.b@wanadoo.fr

Service de Santé au Travail de l'Ain Recherche Médecins du Travail ou collaborateurs H/F

3 postes : Bourg-en-Bresse, Bellegarde-sur-Valserine, Sainte-Julie

Contact : Mme Marjorie Perdrix - Service de Santé au Travail 280 avenue de San Severo

01000 BOURG EN BRESSE

contact.recrutement@sst01.org

Les annonces sont mises à jour régulièrement sur le SITE INTERNET www.conseil01.ordre.medecin.fr

Nécrologie

Docteur René Scherer

(26.09.1947 - 16.07.2018)

Hommage rendu par le Docteur Robert Lacombe aux funérailles du Docteur Scherer



Claire,

Je te remercie, ainsi que ta famille, de me permettre de dire quelques mots, au nom des médecins du département, les confrères de René, vos confrères à tous deux.

Lorrain, né à Forbach, appartenant à la génération dite du baby boom, René est venu à Lyon faire ses études médicales.

Il a soutenu sa thèse en 1975, sur un sujet en lien avec la neurologie, spécialité dont il est devenu diplômé deux ans plus tard.

Durant une brève période à Hauteville, puis très rapidement à Oyonnax, il va faire bénéficier, durant quatre décennies, ses patients des connaissances acquises auprès des patrons lyonnais.

René et Claire, neurologue également, vont permettre ainsi aux habitants du bassin Oyonnaxien élargi au Jura et à l'Est du département de l'Ain, d'avoir accès aux consultations pour des affections du système nerveux.

Permettez-moi d'associer à René deux mots : partage - service. L'un ne va pas sans l'autre.

Partage, tout d'abord, que je préfère au terme de communication.

Amoureux de sa spécialité, il a toujours cherché à partager ses connaissances, pour mieux faire comprendre à ses patients leur pathologie. Partage de son savoir également avec ses confrères, lors de réunions informelles, mais aussi lors de rencontres de formation continue. Au cours de celles-ci, son sourire et son regard ont toujours témoigné de l'amitié entretenue avec chacun de ses confrères.

Serviteur, ensuite.

Je ne sais pas ce qu'est un grand serviteur, ni un petit serviteur, mais je connais le médecin serviteur (ce qui devrait être un pléonasme), et je connais l'homme serviteur.

René a été serviteur au sein de sa famille qui est plus à même d'en parler que moi. De même, il a été au service de ses concitoyens, ce dont témoigne son engagement d'élu.

Médecin, il a été au service des patients, serviteur sans limitation d'horaires. Audelà de ces patients, René a été serviteur de ses confrères, dont la présence ce jour témoigne de la reconnaissance de ce service.

Malade, René a poursuivi ses activités nous rencontrant, ayant toujours un mot amical, malgré ses soucis personnels. J'étais personnellement à ses côtés lors d'une réunion en mars à Nantua et avais été impressionné par son attitude exemplaire.

Je souhaite, en terminant, me faire le représentant de la communauté paroissiale de Lagnieu, qui a apprécié durant de longues années, lors de certaines célébrations, les talents d'un serviteur de la musique, transmis à sa famille.

Cette communauté vous exprime à toi Claire, à vous ses enfants, toute sa sympathie et son amitié.

Dr Robert Lacombe

Hommage du Docteur Jacques Rascle au Docteur Scherer

Le vendredi 20 juillet 2018, nous avons accompagné notre confrère, notre ami, René Scherer, dont la vie terrestre s'est arrêtée au terme d'une impitoyable maladie qu'il a vécu avec courage et intelligence.

Travaillant jusqu'au bout, tant à l'hôpital dont il était, entre autres, le Président de la Commission Médicale d'Établissement, qu'à la Mairie d'Oyonnax dont il était le premier adjoint aux finances, il a fait l'admiration de tous.

Cette messe de rappel à Dieu fut une belle cérémonie, dans l'esprit de cet homme, un peu hors du commun, doué d'une intelligence peu ordinaire, soutenue par une culture exceptionnelle. Son érudition, ses connaissances médicales s'associaient à son sens de l'humour et à sa profonde humanité.

Sa pratique de l'orgue nous enchantait.

Son amour et sa tendresse pour son épouse Claire et leurs trois enfants, Emmanuel, Nathalie et Clarisse nous émerveillaient. Sa vie de vrai chrétien nous en a imposé jusqu'au bout. Pour moi, il était comme une convergence de « choses rares ».

Dr Jacques Rascle

René a voulu témoigner, malade, de sa réflexion personnelle de médecin chrétien malade. Nous transcrivons volontiers ce texte, répondant au souhait de son épouse, notre confrère.

« Père Laurent, Père Laubépin, frères et sœurs en chrétienté, chers amis,

Rendre la vue aux aveugles, la marche aux paralytiques et la quiétude à ceux dont l'esprit et le corps semblent disloqués par le grand mal comptent parmi les miracles les plus spectaculaires du Christ. Aujourd'hui, grâce à Dieu et à l'intelligibilité de la Création, les médecins, chercheurs ou soignants de tous ordres, atteignent parfois de tels prodiges, sinon, que dire de la guérison ou de la rémission des affections les plus graves ?

Pour autant, nous ne savons pas ressusciter Lazare. La mort n'est pas une maladie mais une autre vie, hors du temps et de l'espace, dans le domaine des infinies certitudes où l'âme s'épanouit sous l'aveuglante clarté de la Lumière Eternelle. « Nous attendons Dieu dans le temps et Dieu nous attend dans l'éternité » écrivait Gustave Thibon.

J'aimerais exprimer toute ma reconnaissance aux malades pour ce qu'ils m'ont appris :

 ils comptaient sur mon savoir mais ils m'ont enseigné l'expérience;

- ils me confiaient leur inquiétude mais ils m'ont conforté dans l'aphorisme de Simone Weil, la philosophe, lorsqu'elle écrivait : « parmi les êtres humains on ne retient pleinement l'existence que de ceux qu'on aime ». Aucun malade ne devrait être confondu avec sa maladie ; soigner est le lieu où s'exprime l'amour du prochain ;
- quelques-uns me pensaient savant, voire thaumaturge, parce que j'avais eu la bonne fortune de trouver pour eux un diagnostic inattendu. En réalité, le suivi des malades démontre que la pratique médicale est une longue leçon de modestie et d'humilité!

J'aimerais remercier les malades pour ce long et patient apprentissage que je puis maintenant appliquer à moi-même. J'aimerais les remercier, remercier également toutes celles et tous ceux qui interviennent auprès d'eux, remercier leurs familles et les aidants. J'aimerais leur exprimer ma gratitude et prier pour eux. »

Docteur René M. Scherer, « Le dimanche des malades », 11 février 2018

Docteur Jean Tsoukalas

(09.11.1930 - 25.08.2018)



Le Docteur Jean Tsoukalas est né en 1930 à Port Saïd en Egypte où ses parents d'origine grecque œuvraient à la construction du canal de Suez.

Après avoir fait ses études à Besançon et son Internat à Lyon, il choisit de pratiquer la chirurgie

générale. D'abord Àssistant du Professeur Wertheimer en neurochirurgie à Lyon, il exerce des fonctions de Chef de Service en chirurgie à Bejaia en Algérie, dans le cadre de la coopération technique et culturelle franco-algérienne.

Il y remplira également des fonctions de médecin légiste, avant de revenir en France en 1975 où il est nommé chirurgien Chef de Service. Il devient une des pièces essentielles de l'Hôpital de Nantua et un médecin très apprécié de ses patients pour ses grandes qualités humaines.

Il a toujours su cultiver une relation empathique avec les malades. Il fut également enseignant à l'Ecole d'Infirmière d'Oyonnax.

Il a pris sa retraite en 1997 à Cerdon, ville d'origine de son épouse Rolande, où il a cultivé son jardin.

Très attaché à ses racines, il retournait souvent en Grèce dans sa famille.

Il repose, face à la mer Egée, dans son île de Kassos.

Pour ma part, j'ai pu apprécier, lors de mon arrivée dans la région, son accueil chaleureux ainsi que celui de son épouse. Sa joie de vivre était contagieuse et sa gentillesse impressionnante.

À ses deux enfants, nous adressons toute notre sympathie et nos sincères condoléances.

Dr Jacques Baradel

Docteur Jean-Marie Carbonnelle

(11.09.1946 - 15.10.2018)



Nous avons appris le décès de notre confrère Jean-Marie Carbonnelle par son épouse.

Originaire du Pas de Calais, il a eu une activité mixte, médecin généraliste

durant 36 années à statut libéral, dans la commune de Péronne.

Comme un certain nombre de Confrères de cette génération, le Docteur Carbonnelle a eu une activité hospitalière, praticien hospitalier au Centre Hospitalier de Péronne, dans le département de la Somme, à temps partiel, puis à temps plein de janvier 2011 à septembre 2013.

La présence de deux de ses enfants dans la région lyonnaise avait incité le Docteur Carbonnelle et son épouse à rejoindre le département de l'Ain en 2016.

Je garde personnellement de notre entretien le souvenir d'un confrère heureux et fier d'avoir consacré son temps au service de ses patients. Son décès subit à son domicile laisse un grand vide au sein de sa famille.

Nous exprimons à Madame Carbonnelle, à sa famille, toute notre sympathie.

Dr Robert Lacombe

Docteur Guy Borel

(17.11.1949 - 27.11.2018)



Nous avons appris le décès de notre Confrère le Docteur Guy Borel, à un âge où beaucoup d'entre nous connaissons le temps de la retraite.

Le Docteur Guy Borel a fait ses études médicales à la Faculté de Lyon. Thèsé le 15 novembre 1974, il a exercé du 20 novembre 1974 au 31 mars 1976 au sein d'un dispensaire à Dakar, au Sénégal, dans le cadre de son service militaire.

Après une activité, au sein de SOS médecin, à Lyon, de courte durée, notre confrère s'est installé à Reyrieux, offrant, avec ses associés, des soins de qualité, une écoute sans limite, à ses patients de Reyrieux et alentours, durant une trentaine d'années.

En 2006, l'orientation de sa carrière vers une activité hospitalière à l'hôpital de Trévoux a généré une nouvelle transition, passage du libéral au secteur public.

Engagé dans le monde associatif local, départemental et national, il était sensible à tout ce qui concerne « le médico-social ».

En 2015, par une longue lettre, le Docteur Guy Borel nous faisait part de sa maladie, avec des mots que nous voulons partager avec nos confrères :

« Pendant toute notre carrière, on affronte la mort. On cherche des mots, on trouve des attitudes, on arrive en quelques secondes à dire le mot juste, à faire le geste adapté, à offrir le sourire qui aide. Le médecin, c'est cette présence forte, ce repère, ce guide quand ça bascule, tout un ensemble de fonctions que nous devinons à peine.

Nos malades nous voient comme ça ;

La maladie nous fait découvrir que nos familles aussi.

On devient malade à son tour et on n'a absolument pas le choix. Notre attitude va influer complètement nos proches. Leur bien-être ne dépend plus que de notre manière d'être.

Pour qu'ils soient « bien », on ne peut pas être « mal ».

C'est évident : on n'a absolument pas le choix.

C'est parfois lourd, car on est face à la mort possible, mais il faut l'accepter, y penser tout le temps, gérer son émotionnel... et se garder de petits moments secrets pendant lesquels on peut se « laisser aller ».

La maladie et la mort ne sont pas des échecs, le seul échec, c'est de ne pas vivre pendant qu'on est vivant. (B. Siegel).

Merci d'avoir lu ces petites réflexions. »

À toute sa famille, nous exprimons notre sympathie, confraternelle et amicale.

Dr Robert Lacombe



Mouvements de tableau

(de juillet 2018 à décembre 2018)

INSCRIPTIONS

- Dr Lydia AMEUR, sp. en ANESTHESIE REANIMATION, exerce à l'Hôpital Privé d'Ambérieu, AMBERIEU EN BUGEY
- Dr Noémie ARNOUIL, sp. en CHIRURGIE UROLOGIQUE, collaborateur libéral du Dr Fabien NICOLAS à la Clinique Convert, BOURG EN BRESSE
- Dr Sylvain BARRATIER, sp. en MEDECINE GENERALE, s'est installé à la maison de santé pluridisciplinaire de VERSONNEX
- Dr Marouen BERGUIGA, sp. en OPHTALMOLOGIE, fait des remplacements, SAINT GENIS POUILLY
- ➤ Dr Doriane BIANCHERI, sp. en DERMATOLOGIE, remplaçante,
- > Dr Thomas BRESSAN, sp. en MEDECINE GENERALE, s'est installé à la maison de santé de PONT D'AIN, en association avec les médecins du groupe
- Dr Benjamin BRET, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG EN BRESSE
- Dr Guillaume CANAT, sp. en MEDECINE GENERALE, collaborateur libéral du Dr BUATIER, MARBOZ
- ➤ Dr Faraj CHADAIDA, sp. en CHIRURGIE GENERALE, exerce au Centre Hospitalier de BELLEY
- Dr Melvin CELLIER, sp. en MEDECINE GENERALE, a intégré la SELARL AURSAL, exerce à l'Hôpital Privé d'Ambérieu, AMBERIEU EN BUGEY
- Dr Alix CHEVROU, sp. en MEDECINE GENERALE, CURTAFOND, fait des remplacements
- ➤ Dr Adam CIENNIK, méd. GENERALISTE, exerce au Centre Hospitalier de BELLEY
- Dr Laurene COULARD, sp. en MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION, exerce au Centre Romans Ferrari à MIRIBEL
- Dr Marie COURET, sp. en RHUMATOLOGIE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG EN BRESSE
- Dr Marie GODMER, sp. en MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION, exerce au Centre médical de rééducation Romans Ferrari à MIRIBEL
- Dr Francesco DAGHETTA, sp. en OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE, va exercer au cabinet des Arcades à AMBERIEU EN BUGEY
- Dr Pamela DA COSTA GONCALVES, sp. en GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE, exerce à l'Hôpital Privé d'Ambérieu, AMBERIEU EN BLIGEY
- Dr Dimitri GERMAIN, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce au Centre de Santé des Mutuelles de France, Réseau Santé à BOURG EN BRESSE
- ➤ Dr Clara GURTLER, sp. en MEDECINE GENERALE, VIRGININ, fait des remplacements
- Dr Chloé HERTZOG, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG EN BRESSE

- Dr Dorothée HERGIBO, sp. en MEDECINE GENERALE, a une activité salariée à la Clinique de Chatillon, CHATILLON EN MICHAILLE
- Dr Elena-Mihaela IORDACHE, sp. en ANESTHESIE-REANIMATION, exerce au Centre Hospitalier de BOURG EN BRESSE
- Dr Calypso JANY, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG EN BRESSE
- Dr Clémentine JORDAN, sp. en MEDECINE GENERALE, a débuté une collaboration libérale avec les Drs ZORZI et RODIER à BEYNOST
- Dr Vanessa LAMOTHE, qualifié en MEDECINE GENERALE, collaborateur médecin au Service de Santé au Travail de l'Ain, BOURG EN BRESSE
- Dr Louis LANÇON, sp. en MEDECINE GENERALE, s'est associé avec le Dr BRANCHY GERBAUD, MONTAGNAT
- Dr Soline LINHART, sp. en MEDECINE GENERALE, ORNEX, a une activité de remplacements,
- ➤ Dr Pedro LUIS, sp. en MEDECINE GENERALE, s'est installé à GRIEGES
- Dr Marion MANGIN-MEYNIEL, sp. en GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE, a débuté une collaboration libérale avec la SELARL GYNECO CONVERT, BOURG EN BRESSE
- Dr Imane MASSAOUDI, sp. en MEDECINE GENERALE, a débuté une collaboration libérale avec le Dr Flore SELIGNAN à DAGNEUX
- Dr Alain MAURIN, sp. en PSYCHIATRIE, salarié au Centre Psychothérapique de l'Ain, BOURG EN BRESSE
- Dr Capucine MEYSONNIER, sp. en GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG EN BRESSE
- Dr Anibal MORAIS ABRANTES, sp. en PSYCHIATRIE, a débuté une activité salariée au Centre Psychothérapique de l'Ain, BOURG EN RPESSE
- Dr Isabel MOTA, sp. en PSYCHIATRIE, exerce au Centre Psychothérapique de l'Ain BOURG EN BRESSE
- Dr Vincent NEBOIT, sp. en MEDECINE GENERALE, associé de la SELARL AURSAL, exerce à l'Hôpital Privé d'Ambérieu, AMBERIEU EN BUGEY
- ➤ Dr Catherine ONZON, sp. en MEDECINE GENERALE, a débuté une collaboration libérale avec les Drs VIGNAND et RIMAUD, CHATILLON SUR CHALARONNE
- Dr Alberto PALLA BEIRAO, sp. en MEDECINE GENERALE, salarié de l'établissement ORCET-MANGINI à HAUTEVILLE LOMPNES
- ➤ Dr Jane PARIOT, sp. en MEDECINE GENERALE, CHAVEYRIAT, fait des remplacements
- ➤ Dr Géraldine RAICHON-PATRU, sp. en ONCOLOGIE OPTION MEDICALE, exerce au CH de BOURG EN BRESSE

- Dr Audrey RENAULT, sp. en MEDECINE GENERALE, collaboratrice libérale des médecins de TREVOUX
- ➤ Dr Damien RICQUIER, sp. en MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION, exerce au Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE LOMPNES
- Dr Sally RUMLEY, sp. en MEDECINE GENERALE, collaboratrice libérale du Dr PION, CLII O7
- Dr Claire SABATIER, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce à la Maison départementale de la Solidarité, JASSANS RIOTTIER
- Dr Maud SALZMANN, sp. en GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG EN BRESSE
- Dr Murièle SCHNEIDER, sp. en MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION, exerce au SMAEC, MIRIBEL
- Dr Luba SPIRIDONOVA, sp. en PSYCHIATRIE, a débuté une activité libérale à la Clinique de Chatillon, CHATILLON EN MICHAILLE
- Dr Martina THINEY, sp. en MEDECINE GENERALE, SAINT JEAN DE NIOST, fait des remplacements
- Dr Alexandre THOINET, sp. en PSYCHIATRIE, exerce au Centre Psychothérapique de l'Ain, BOURG EN BRESSE
- Dr Erika TOURNIER-OUDIN, sp. en MEDECINE GENERALE, s'est installée à VILLARS LES DOMBES avec les Drs BAILLY et EDO FOREST
- Dr Jean-Marc USEO, sp. en PSYCHIATRIE, salarié du Centre Psychothérapique de l'Ain, exerce au CMP d'AMBERIEU EN BUGEY

MÉDECINS RETRAITÉS CONSERVANT UNE ACTIVITÉ LIBÉRALE, SALARIÉE OU HOSPITALIÈRE

- > Dr Michèle VAL-MIGUET
- > Dr Yann GATINOIS
- > Dr Françoise CALLAIS
- > Dr Thierry BOGE
- > Dr Monique ALBON
- > Dr Bernard DESDET
- > Dr François ROUSSEL
- **>** Dr Jean DURAND
- > Dr Pierre JANODY
- > Dr Monique BROYER JOURDAN
- > Dr Christian RASSAT
- > Dr Bernard JOMARD
- > Dr Michel ROCHE
- ➤ Dr Nadia CORNUT
- > Dr Gérard MARECHAL

MÉDECINS RETRAITÉS AYANT CESSÉ TOUTE ACTIVITÉ

- > Dr Michel ROUSSILLE
- > Dr Florence GINESTRA
- > Dr Annie SALAGNAC
- ➤ Dr Marie-Hortense ARNAUD
- > Dr Anne-Marie BORNAREL

Mouvements de tableau

(de juillet 2018 à décembre 2018)

- > Dr André MICHAUD
- > Dr Jean-Luc MARTIN
- > Dr Jean-Marc BESSON
- > Dr Jean-Claude CAVARD
- > Dr Pascale BEYNAT
- > Dr Alaa-Aldin HUSSAMI
- > Dr Bruno FROGET
- > Dr Claire GAUDE
- > Dr Daniel DESCHAMPS
- > Dr Daniel RONDEPIERRE
- > Dr Jean-Yves BONNEFOY
- > Dr Jean-Yves GADIOLLET
- > Dr Nicolas BONTIKOUS
- > Dr Philippe GOURDIN
- > Dr Patrick BLANCSUBE
- > Dr Alain THEVENOT
- > Dr Christine RIMAUD

TRANSFERTS DE DOSSIERS **RADIATIONS**

- > Dr Nicolae MIHU, radié de l'Ain le 19.06.2018 pour la LOIRE
- > Dr Brigitte ROBERT, radiée de l'Ain le 22.06.2018 pour le PUY DE DOME
- > Dr Bénédicte FLAMAND, radiée de l'Ain le 30.06.2018 pour le RHONE
- >Dr Anne-Sophie BROUCQSAULT, radiée de l'Ain le 30.06.2018 pour la liste spéciale des médecins exerçant à l'étranger
- > Dr Oscar LOPEZ, radié de l'Ain le 09.07.2018 pour la MARTINIQUE
- > Dr Naries JEBALI, radiée de l'Ain le 19.07.2018 pour la LOIRE
- > Dr Florence VIAL , radiée de l'Ain le 30.07.2018 pour la VENDÉE
- > Dr Asma BENAISSA-GRIMAUDO, radiée de l'Ain le 31.07.2018 pour l'ARDECHE
- > Dr Bruno HARLE, radié de l'Ain le 03.09.2018 pour le RHONE
- > Dr Damien MEOT, radié de l'Ain le 03.09.2018 pour la SAVOIE
- > Dr Axelle MOUTY, radiée de l'Ain le 03.09.2018 pour le RHONE
- > Dr Kai DUONG, radié de l'Ain le 17.09.2018 Pour le TARN ET GARONNE
- > Dr Mélanie PRUDENT, radiée de l'Ain le 18.09.2018 pour le RHONE
- > Dr Bernard NICOLE, radié de l'Ain le 13.09.2018 pour un archivage au Conseil
- > Dr Philippe CHAMPAGNE, radié de l'Ain le 29.08.2018 pour un archivage au Conseil National
- > Dr Blandine FACHIN, radiée de l'Ain le 26.09.2018 pour la SAONE ET LOIRE
- > Dr Antoine JOBBE-DUVAL, radié de l'Ain le 02.10.2018 pour le RHONE
- > Dr Maroua GMATI, radiée de l'Ain le 15.10.2018 pour le RHONE

- > Dr Edoardo FIASCHETTI, radié de l'Ain le 18.10.2018 pour la HAUTE SAVOIE
- > Dr Catherine TABOURET, radiée de l'Ain le 31.10.2018 pour la SAONE ET LOIRE
- > Dr Estienne DESLANDES, radié de l'Ain le 14.11.2018 pour le PUY DE DOME
- > Dr Caroline VIANE, radiée de l'Ain le 13.11.2018 pour les LANDES
- ▶ Dr Isabelle MOTA, radiée de l'Ain le 20.11.2018 pour l'INDRE
- > Dr Cristian MARINICA, radié de l'Ain le 27.11.2018 pour archivage
- > Dr Sorin BRUDASCA, radié de l'Ain le 07.12.2018 pour la NOUVELLE **CALEDONIE**
- > Dr Jean-François DUFOUR, radié de l'Ain le 12.12.2018 pour le RHONE
- > Dr Anne-Claire GIRARD, radiée de l'Ain le 31.12.2018 pour la liste des médecins prestataires de service
- > Dr Nicola SIMINI, radié de l'Ain le 14.12.2018 pour un archivage au Conseil

INSCRIPTION DE SOCIÉTÉS

- > SELARL dénommée « CHEVREAUD OLIVIER » - 17.07.2018
- > SELAS dénommée « OFFICE DU DR DURAND» - 17.07.2018
- >SPFPL dénommée «IMAGERIE MEDICALE BUGEY-DOMBES-PLAINE DE L'AIN » - 16.10.2018
- > SELARL dénommée « SELARL DU **DOCTEUR AMEUR» - 20.11.2018**
- > SPFPL dénommée « VINCY» 20.11.2018
- > SELAS dénommée « M.M.HOLDING» -20.11.2018
- > SELARL dénommée « SELARL du DOCTEUR Gilles PROVOST » 18 12 2018

QUALIFICATIONS

Suite à l'avis favorable de la Commission nationale de 1ère Instance de Qualification de Spécialiste :

En Allergologie:

> Dr Jean-Marc HOUSSEL

Suite à l'obtention d'un DESC qualifiant :

En urologie:

> Dr Noémie ARNOUIL

De plein droit:

- En médecine générale : > Dr Clara GURTLER
- > Dr Alix CHEVROU
- > Dr Calypso JANY > Dr Benjamin BRET
- > Dr Erika TOURNIER-OUDIN
- > Dr Guillaume CANAT
- > Dr Jane PARIOT
- > Dr Audrey RENAULT

- > Dr Louis LANÇON
- > Dr Chloé HERTZOG
- > Dr Dimitri GERMAIN

En psychiatrie:

> Dr Alexandre THOINET

En gynécologie-obstétrique :

> Dr Capucine MEYSONNIER

En médecine physique et réadaptation :

- > Dr Marie GODMER
- > Dr Laurene COULARD

Au vu des diplômes, attestations de conformité ou autorisation d'exercer la médecine en France :

En médecine générale :

- > Dr Sally RUMLEY
- > Dr Pedro LUIS
- > Dr Alberto PALLA BEIRAO

En oto-rhino-laryngologie:

> Dr Francesco DAGHETTA

DIPLÔMES ENREGISTRÉS

- > Dr Frédéric BENOIT-GONIN titulaire d'un DIU de Physiologie et Pathologie du Sommeil
- > Dr Capucine MEYSONNIER titulaire d'un DIU d'Echographie Gynécologique
- > Dr Damien RIQUIER titulaire d'une capacité de Médecine et Biologie du
- > Dr Vincent NEBOIT titulaire d'un DESC de Médecine d'Urgence
- ➤ Dr Melvin CELLIER titulaire d'un DESC de Médecine d'Urgence
- > Dr Patricia MESSAGIER titulaire d'un DESC de Médecine d'Urgence
- > Dr Catherine ALGOUD titulaire d'un diplôme de médecine agricole

- > Dr René SCHERER, décédé le 16.07.2018
- > Dr Jean TSOUKALAS, décédé le 25.08.2018
- > Dr Jean-Marie CARBONNELLE, décédé le 15.10.2018
- > Dr Guy BOREL, décédé le 27.11.2018

Composition du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Ain

Président



Dr Robert LACOMBE LAGNIEU Généraliste retraité



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS Conseil National de l'Ordre



Dr Jacques RASCLE OYONNAX Gynéco-Obst. retraité

1er Vice-Président



Dr Hervé ARNOULD **BOURG EN BRESSE** Chirurgien-Orthopédiste

2e Vice-Président

Dr Loïc BIOT **BOURG EN BRESSE** Anesthésiste réanimateur



Dr Bernard BOCQUET **BOURG EN BRESSE** Médecine Interne - retraité



Dr Marie-Françoise **MASSON SEYER** ST DENIS LÈS BOURG Généraliste

CONSEIL DE L'AIN ORDRE DES MEDECINS

11, rue des Dîmes 01000 BOURG EN BRESSE

Tél.: 04 74 23 07 14 Fax: 04 74 24 61 31 E.mail: ain@01.médecin.fr

www.conseil01.ordre.medecin.fr

Secrétaire Générale



Dr Monique PELLETIER **BOURG EN BRESSE** Généraliste retraitée

Trésorier Conseiller régional

Dr Jacques BARADEL MAILLAT Généraliste

Membres titulaires

□ Dr. BOIS Elodie ☐ Dr. BRIQUE Serge □ Dr. CAVAILLES Catherine

☐ Dr. DESBIEZ Marin □ Dr. ERRARD Claude ☐ Dr. FOREST Gilles

☐ Dr. GUERRIER Béatrice ☐ Dr. LEMAY Anne-Lise □ Dr. NICOLAÏ Denis

□ Dr. PARRENIN Andrée

BOURG EN BRESSE BOURG EN BRESSE SAINT JEAN SUR VEYLE **BOURG EN BRESSE** AMBERIEU EN BUGEY AMBERIEU EN BUGEY **BOURG EN BRESSE**

MARBOZ MEILLONNAS VILLEREVERSURE Gynécologue-Obstétricien Neurologue Ana.path. - retraitée Médecine Vasculaire Généraliste Chirurgien Vasculaire Gastro-entérologue Généraliste Médecin du Travail - retraité Généraliste - retraitée

Membres suppléants

Dr. BALAMOU Christian

□ Dr. CABA Silvia ☐ Dr. CELESTIN Christian

☐ Dr. CHAFIQ Mohamed

□ Dr. DUPLESSY Lilie ☐ Dr. HERVE Guylain

☐ Dr. JACQUET-FRANCILLON Sylvie

□ Dr. LA FAY Thierry

□ Dr. LAPIERRE Isabelle ☐ Dr. POLICON Jean-Claude

□ Dr. VIGANO Pierre-André

BOURG EN BRESSE THOISSEY

AMBERIEU EN BUGEY

OYONNAX

PRIAY BOURG EN BRESSE BOURG EN BRESSE AMBERIEU EN BUGEY **BOURG EN BRESSE** SERRIERES DE BRIORD

SAINT GENIS POUILLY

Médecin de dépistage Gynécologue-Obstétricien Gastro-entérologue Généraliste Médecin Conseil Médecin Territorial Chirurgien Médecin Conseiller Technique Généraliste - retraité Gynéco. Obstétricien - retraité

Désignation	Noms des représentants	Tél./fax/e-mail
Tribunal de Grande Instance 32 av. Alsace-Lorraine - 01000 BOURG EN BRESSE	Président du Tribunal Procureur de la République : M. Christophe RODE	04.26.37.73.00 fax. 04.74.42.69.40
Commissariat de Police Rue des Remparts - 01000 BOURG EN BRESSE	Commandant Raphaël POSSENTI	04.74.47.20.20
Direction Territoriale Départementale de l'ARS (DT 01) 9 place de la Grenouillère - 01012 BOURG EN BRESSE	Dr. Alain FRANÇOIS	04.72.34.74.00
Centre d'Accueil Permanent en Psychiatrie - C.A.P. ouvert 24 h /24 h Route de Marboz - 01000 BOURG EN BRESSE		04.74.52.24.24 fax. 04.74.52.24.54
Conseil départemental DGA Solidarité 13, avenue de la Victoire 01012 BOURG EN BRESSE	Protection maternelle et infantile - Dr Catherine HAMEL	04 74 32 58 72 catherine.hamel@ain.fr
	Centre de Planification et d'Education Familiale - Dr Sylvie JACQUET-FRANCILLON	04 74 32 33 10 sylvie.jacquet-francillon@ain.fr
	Maison départementale des Personnes Handicapées - Dr Bernardette DABOUT-NICOLAS	04 74 32 58 56 bernadette.dabout-nicolas@ain.fr
S.D.I.S. – Sapeurs Pompiers 200 Av. Capitaine Dhonne – BP.33 01000 BOURG EN BRESSE	Dr Didier POURRET	04.37.62.15.28 fax. 04.37.62.15.30 sssm.em@sdis01.fr
Réseau A.S.R.A. (Aide aux Soignants de Rhône-Alpes) 5, quai Jaÿr - 69009 LYON	écoute téléphonique 24h/24/7jours/7 par médecins bénévoles	0805 62 01 33 fax 04.37.65.01.75. www.reseau-asra.fr
Entraide (Écoute et assistance aux médecins)	Conseil national de l'Ordre	0826 000 401
Antenne médicale de prévention et de lutte contre le dopage Rhône-Alpes	SITE DE LYON : Dr. Bernard BRUNET SITE DE GRENOBLE : Dr. Michel GUINOT SITE DE ST-ÉTIENNE : Dr. Roger OULLION	04.72.11.91.01 04.76.76.93.03 04.77.12.73.73
AVEMA 1, rue de la bibliothèque - 01000 BOURG EN BRESSE		04.74.32.27.12
Veille sanitaire de l'Ain		0 810 224 262
CPAM Professionnels de Santé		0 811 910 009
Consultation d'aide au sevrage tabagique 12 rue Pavé d'Amour - 01000 BOURG EN BRESSE	CPAM – Centre de médecine préventive (2ème étage) Consultation gratuite / Vendredi sur rendez-vous	04.74.45.84.45
Équipe Mobile d'Accompagnement et Soins Palliatifs - EMASP	Dr. Vianney PERRIN	04.74.45.45.00
Centre SALIBA Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictolo 15 boulevard de Brou - 01000 BOURG EN BRESSE	gie	04.74.52.28.56 fax. 04.74.22.30.59
Le Centre de Coordination en Cancérologie du département	Dr. Hubert ORFEUVRE Centre Hospitalier Fleyriat - BOURG EN BRESSE	04.74.45.45.11
Médecine Scolaire	Dr. Isabelle LAPIERRE	04.74.21.29.28
Promotion de la Santé en faveur des élèves 7 av. Jean Marie Verne - 01000 BOURG EN BRESSE	Médecin Conseiller Technique auprès de Mr. l'Inspecteur d'Académie de l'AIN	fax. 07.74.32.06.07
Maison des Adolescents 12, bd Victor Hugo - 01000 BOURG EN BRESSE 31 rue A. France - 01100 OYONNAX	Dr. Romain VALFORT Pédo-psychiatre	04.37.62.15.60 fax. 07.74.25.04.57 contact@maisondesados01.fr
Centre d'Addictologie de l'Ain - A.N.P.A.A.A 0 Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie Centre généraliste 114 bis boulevard de Brou 01000 BOURG EN BRESSE	1 Bourg en Bresse - Ambérieu en Bugey - Bellegarde - Belley Châtillon/Chalaronne - Jassans - Meximieux - Montluel - Oyonnax - St Genis Pouilly - St Maurice de Beynost - Thoissey - Trévoux - Villars les Dombes	04.74.23.36.61 fax. 04.74.23.02.27 anpaa01 @anpaa.asso.fr
Centre d'Évaluation et de Diagnostic de l'Autisme de l'Ain (C.E.D.A'AIN) 14 rue de l'École - 01000 BOURG EN BRESSE	Dr Sandra LOUIS	04.74.52.27.30